

COMPTE-RENDU Comité Syndical du 8 avril 2022

Présents : M. BRUNAUD Jean-Marc, M. CHALIER Bernard, M. FAIVRE Aymeric, M. LABORIE Bernard, M. SAINT-MAXENT Didier, Mme WEISSE Brigitte

Présents en visioconférence : M. BERNAT Georges, M. BRUHIER Claude, M. DELATTRE Dominique, Mme LESCURE Laurène, Mme RAMAND Anne, M. ROUSSILLON Maurice, M TAILLIEZ Michel, M. VAQUETTE Daniel

Excusés : Mme ANGELIBERT Eliette (pouvoir à Mme WEISSE Brigitte), M. BEGORRE Marc

Absent : M. VERDIER Alexandre

Participent également : Mme DELORT Deborah (directrice service administratif), M. GIDON Alexandre (directeur service adhérents), Mme GUÉRIN Sandrine (secrétaire)

Mme WEISSE Brigitte est désignée secrétaire de séance

Conformément au règlement intérieur, la réunion se passe :

- En présentiel
- et
- En visioconférence <https://jitsi.agedi.fr/comiteAGEDI08042022>

La séance publique débute à 9h30

Ouverture de séance :

La réunion est diffusée en direct sur https://www.twitch.tv/agedi_tv

Vote du compte-rendu du précédent comité :

Aucune observation n'est formulée sur le compte-rendu du Comité du 5 mars 2022 qui est ainsi adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour

Le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour concernant l'ouverture d'un poste de DGS pour un ingénieur en chef hors classe.

Mme WEISSE intervient pour préciser que cette demande d'ajout à l'ordre du jour n' a pas été présentée aux membres du bureau présents et réunis la veille : M. FAIVRE et elle-même -sans élément, la délibération n'a pas été préparée par ledit bureau.

M. LABORIE et M. VAQUETTE expriment leur satisfaction : cela fait très longtemps que le syndicat est en attente d'un DGS.

M. FAIVRE et BERNAT précisent que ce point fait l'unanimité, qu'il s'agit seulement d'un débat sur la façon de procéder, s'agissant d'un important engagement : sur le plan humain et financier.

Mme RAMAND demande ce qu'il adviendra des actuels directeurs, le Président affirme que rien ne change pour eux.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité l'ajout du point à l'ordre du jour concernant l'ouverture du poste de DGS.

Vote du Budget Primitif 2022

Le Président indique que la Trésorerie a bloqué les paiements du prestataire ARTAL depuis le 01/01/2022. Le Syndicat doit 90 000 €. Le chapitre d'investissement relatif aux paiements des prestations d'ARTAL est donc augmenté du montant dû.

M. BERNAT, vice-président en charge de la commission des finances, présent en visio, délègue Mme WEISSE afin de présenter le BP 2022

Compte-tenu des excédents antérieurs reportés :

655 227,42 € en investissement et 2 088 522,89 €-en fonctionnement

La section d'investissement est équilibrée à 1 056 227,42 €

La section de fonctionnement est équilibrée à 5 090 000 €

Le poste « charges de personnel » tient compte des changements indiciaires liés à la carrière, d'une éventuelle augmentation du point d'indice, et prennent en compte les postes ouverts : Hotlineurs, Développeur et Directeur.

M. BRUNAUD interroge l'assemblée sur la possibilité d'inscrire des dépenses imprévues en M57.

Mme WEISSE précise qu'en effet, les dépenses imprévues doivent être décidées sous forme d'AP (autorisation de programme) en investissement et en AE (autorisation d'engagement) en fonctionnement. En l'état, les montants proposés sont retirés et répartis dans les autres chapitres.

Le Président informe qu'il est prévu au chapitre 65 une participation du Syndicat au Salon des Maires, à condition que les logiciels de la nouvelle gamme soient fiabilisés.

M. LABORIE demande si des prestations vont encore être réglées en fonctionnement alors qu'elles devraient l'être en investissement.

Le Président précise qu'à présent toutes les prestations seront bien mandatées en investissement.

Le Président indique que les charges à caractères général incluent les formations du personnel.

Il a été évalué un montant de 120 000 € sur 2 ans ; 60 000 € ont donc été budgétisés cette année.

Fonctionnement Dépenses

Dépenses		
Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	1 328 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 903 000,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	401 000,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	415 000,00 €
66	Charges financières	3 000,00 €
67	Charges spécifiques	40 000,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00 €
		5 090 000,00 €

Fonctionnement Recettes

Recettes		
Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 088 522,89 €
013	Atténuations de charges	0,00 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 001 477,11 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
		5 090 000,00 €

Investissement Dépenses

Dépenses		
Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	139 604,78 €
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
10	Developpement applications	867 395,22 €
11	Matériels et Mobiliers	49 227,42 €
		1 056 227,42 €

Investissement Recette

Recettes		
Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	0,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	655 227,42 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	401 000,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
10	Developpement applications	0,00 €
		1 056 227,42 €

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, votent à l'unanimité le budget 2022

Vente des véhicules AGEDI

Le Syndicat possède 5 véhicules. Ceux-ci ne sont que très rarement utilisés puisque les formateurs ne se déplacent plus sur site depuis la pandémie.

MARQUE	MODELE	CARBURANT	IMMATRICULATION	CV	CONSOMMATION	MISE EN CIRCULATION	PRIX D'ACHAT	KILOMETRAGE	TARIF ASSURANCE	COTE ARGUS
RENAULT	LAGUNA III	Gazole	BD-822-SM	8	5,70 L / 100 km	25/11/2010	23 796,50 €	101 035 KM	648,73 €	4 449,00 €
RENAULT	CLIO III	Gazole	CH-838-RZ	5	4,5 L / 100 km	13/07/2012	16 145,00 €	101 343 KM	569,35 €	4 259,00 €
RENAULT	CLIO IV ES	Gazole	DW-549-QE	4	4 L / 100 km	16/10/2015	16 165,76 €	42 500 KM	477,62 €	8 128,00 €
RENAULT	ESPACE V	Essence	EK-182-PB	11	6,20 L / 100 km	26/10/2016	34 515,16 €	19 408 KM	728,76 €	19 696,00 €
CITROEN	C3	Gazole	8238 HS 15	5	4,40 L / 100 km	23/03/2005	16 851,50 €	167 064 KM	509,40 €	1 412,00 €
							107 473,92 €		2 424,46 €	37 944,00 €

Considérant que les véhicules sont toujours assurés, les contrôles techniques réalisés mais qu'ils sont immobilisés, le Président propose aux membres du Comité d'en céder 2.

M. BRUNAUD interroge le Président sur les futurs déplacements du personnel.

Le Président indique qu'il conviendra de choisir la meilleure option entre le leasing et la location ponctuelle.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de faire estimer les véhicules par plusieurs garages, d'en céder 2 véhicules, et d'utiliser l'estimation ci-dessus pour en proposer le rachat éventuel au personnel

Modification des Tarifs des services

Afin de mettre en place le nouveau Système d'Information d'AGEDI (ODOO), quelques ajustements des tarifs des services sont à faire :

Suppression du Pack Démat (la dématérialisation est incluse dans tous les logiciels, et comprise dans le coût du logiciel).

D'autres services ne peuvent plus être assurés, par manque de personnel ou rareté de la demande. relevés GPS cimetièrre, relevés GPS réseaux ; sauvegarde OwnCloud (sauvegarde à distance des données de la gamme Win) ; édition de plans formats A0,A1,A2 ; ajout de collectivités supplémentaires,

Suite à la présentation des tarifs des services, M. LABORIE remarque une importante différence entre les tarifs des formations individuelles et groupées.

M. DELATTRE n'y voit pas d'inconvénient

M. VAQUETTE indique que le Syndicat Mixte Intercommunal d'Energies de la Marne met à disposition de ses collectivités membres, un logiciel SIG permettant de visualiser l'ensemble des réseaux exploités.

Afin d'harmoniser les tarifs des produits pour les ASA, AFP, AFR, il convient de revoir les tranches des contributions :

Tarif par nombre d'habitants/propriétaires ASA, AFP, AFR, FDSIC				
Contribution	<100	101-->200	201-->400	401-->700
1 logiciel	53	75	98	150
2 logiciels	105	150	195	300
3 à 5 logiciels	158	225	293	450
6 à 10 logiciels	315	450	585	900
> à 10 logiciels	525	750	975	1500
Demat	42	60	78	120
Demat par budget	42	60	78	120
Antivirus	21	30	39	60

Tarifs des Services	
Antivirus	60 €
Prestation sur mesure	400 € la journée ou 200 € la 1/2 journée
Ajout d'un budget supplémentaire	120 € par budget
Ajout licence utilisateur WEB supplémentaire	200 € par utilisateur
Frais de dossier lors de l'adhésion	50 €
Service RGPD aux collectivités	50 € / an
Service sur feuille de temps	50 € de l'heure
Formation distancielle groupée (5 personnes max)	200 € la journée / personne
Formation distancielle individuelle	400 € la journée
Formation présentielle groupée (5 personnes max)	300 € la journée / personne
Formation présentielle individuelle	600 € la journée
Intégration d'actes d'état civil	0,20 € par Acte
Récupération supplémentaire de données	50 € de l'heure
Installation de logiciels en réseau gamme WIN	150 € par poste
Installation eNeos	200 €
Installation logiciel WEB	100 € / logiciel
Installation logiciel WIN Mono poste	150 €
Migration WEB	Collectivités de 0 à 499 hab = 100 € / logiciel Collectivités de 500 hab et + = 200 € / logiciel
Intégration des plans cimetièrè	Collectivités de 0 à 499 hab = 200 € / plan soit 1/2 journée Collectivités de 500 hab et + = 400 € / plan soit 1 journée
Modification de cryptage	90 €
Réinstallation de logiciels WIN	1 log 45 € sinon 90 €
Fourniture de clés RGS	180 € - 220 € - 260 €

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité la suppression des services PackDémat, relevé GPS cimetièrè, relevé GPS réseaux, sauvegarde Owncloud, éditions de plans, ajout de collectivité, modification des tarifs des services et modification des tranches d'habitants pour les contributions annuelles des ASA, AFP, AFR, FDSIC.

Création d'un poste de Directeur Général des Services

Le Président explique qu'il y a lieu d'ouvrir un poste de DGS au grade d'Ingénieur en Chef Hors Classe. La personne aura la charge d'accompagner le Syndicat dans ses choix stratégiques, la mise en œuvre de l'architecture applicative, la coordination de l'ensemble des projets informatiques, le pilotage des prestataires, la coordination entre les services. Il sera le lien entre les élus et les salariés.

Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité la création du poste de directeur général des services

Questions diverses

Messieurs COURCHINOX Aurélien et TEISSEDRE Jacques, chefs de projets, rejoignent l'assemblée afin de faire un point sur le nouveau Système d'Information d'AGEDI et sur les développements site au marché public avec le prestataire ARTAL

Système d'Information AGEDI : ODOO

Le Président indique que suite à l'arrêt de la prestation de Monsieur Joël BERGES au 15 mars 2022, certains agents ont pris la main sur ce projet.

M. COURCHINOX indique que 3 agents ont été désignés pour organiser et mettre en place la solution : Alexandre GIDON, Jacques TEISSEDRE et lui-même.

Courant avril aura lieu l'installation de toute la partie gestion des ventes afin de remplacer l'ancien système (GTI) le plus rapidement possible. Dans le même temps sera mis en place le nouveau site internet du Syndicat.

Suivront la partie support et la téléphonie.

En l'état actuel, les ressources humaines (gérées avec le logiciel OCTIME) et la gestion des projets informatiques ne seront pas intégrés à cette solution.

La récupération des informations de ce qui a été réalisé (développements propres pour le Syndicat) n'est pas aisée.

Les équipes sont mobilisées afin d'actualiser les données, fiabiliser les informations des collectivités membres, faire les tests nécessaires pour une mise en production rapide.

A ce jour le service administratif y réalise les devis afin de tester et-ajuster la solution en situation réelle.

M. TEISSEDRE précise que des développements spécifiques relatifs à la facturation des contributions annuelles doivent être réalisés par les intégrateurs d'ODOO-

Pour rappel, les grilles des contributions annuelles sont fonction du nombre d'habitants et du nombre de logiciels acquis par les collectivités.

Suite à la mise en place de ce développement, il faudra tester la récupération des factures ODOO dans notre logiciel de facturation. Les intégrateurs doivent réaliser ces développements avant la mi-mai.

M. LABORIE demande où se trouve la société ODOO.

Le Président indique que du personnel est basé à Tours et Aurillac.

Il n'y a eu aucun changement de prestataire.

Société ARTAL :

Depuis la veille, 8 personnes de la Société ARTAL sont présentes dans les locaux

Leur visite a pour but d'initialiser les différents lots du marché (10 lots sur 13) et de mettre en place une organisation entre leurs développeurs et ceux d'AGEDI.

AGEDI travaille avec Cantal Ingénierie et Territoires pour mettre en place les bonnes pratiques de l'accord cadre avec mise en place des Bons de Commandes relatifs au Marché Public.

ARTAL accompagne le Syndicat dans le développement de la nouvelle gamme et dans les choix stratégiques à mettre en place.

Ce que connaît AGEDI avec l'ancienne gamme (Win, solution clients lourds où les logiciels sont installés sur les ordinateurs des collectivités) n'est plus possible avec la nouvelle gamme (Web, les collectivités travaillent sur les logiciels installés sur nos serveurs)

M. Benoit ROSELIER, de la Société CHEOPS TECHNOLOGY, en charge de l'infrastructure, est également présent et travaille avec la Société ARTAL afin d'organiser au mieux leurs applications et leurs échanges.

En ce qui concerne le marché public, 3 lots sont prioritaires :

- La maintenance des applications paye, comptabilité, facturation
- Le développement d'outils pour faciliter les récupérations de données
- La réduction de la dette technique

Date du prochain Comité

Il conviendra de définir la date du prochain Comité Syndical qui devra avoir lieu de préférence un samedi en visioconférence ou en présentiel conformément au règlement intérieur du Syndicat.

Une proposition sera envoyée afin que chaque membre du Comité puisse donner ses disponibilités.

M. VAQUETTE demande que des comités soient réalisés plus souvent afin que tous les Membres du Comité soient tenus informés des problèmes rencontrés, des points d'avancement des différents projets, de ce qui se passe au sein du Syndicat.

La réunion publique est levée à 11h35

La Secrétaire de Séance

Brigitte WEISSE

Le Président,

Didier SAINT-MAXENT

